

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 juin 2012

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président salue les représentants des autorités des communes fusionnant pour créer la nouvelle commune de Montanaire (point 7 de l'ordre du jour). Il salue également une classe présente à la tribune du public. Il informe les députés que le "Guide du député" est désormais en ligne et qu'il peut être consulté sur Internet. Il signale que les députés peuvent se faire photographier en vue de la prochaine législature pendant la pause de midi et que le nouveau système de boucle auditive est en phase de test dès aujourd'hui. Enfin, il annonce que la loi forestière fait l'objet d'un recours devant la Cour constitutionnelle de la part de Pro Natura et que l'initiative du Parti socialiste sur les rabais d'impôt a fait l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral, après avoir été partiellement acceptée par la Cour constitutionnelle.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Christa Calpini; Michel Collet; Ginette Duvoisin et consorts; Postulats: Alessandra Silauri et consorts; Alette Rey-Marion et consorts; Simple question: Claudine Dind; Pétition: pour le respect de la loi suisse sur la protection des animaux et ce pour tous les chiens y compris les molosses.</p>			
TRAITE	3.	(11_HQU_JUI) Heure des questions du mois de juin 2012, à 14h00	GC		
RENV-CE	4.	(11_INT_645) Interpellation Nicolas RoCHAT et consorts concernant la restructuration de PostLogistics SA, suite et fin du démantèlement de la Poste suisse? (Développement)			
RENV-COM	5.	<p>(11_POS_304) Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts concernant les nuits festives - diminuer la pression sur les autres acteurs de la vie urbaine et sur les services publics (Développement et demande de renvoi à comm. avec au moins 20 signatures)</p> <p>Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.</p>			

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 juin 2012

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	<p>(467) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à ratifier la Convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois » en vue d'assurer la gouvernance(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée avec cinq abstentions. Art. 1 accepté à l'unanimité, moins une abstention. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 100 oui, 1 non et 3 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): art. 1 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité, moins trois abstentions.</p>	DINT.	Wehrli L.	
OA	7.	<p>(472) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des Communes Chanéaz, Chapelle-sur-Moudon, Correvon, Denezzy, Martherenges, Neyruz-sur-Moudon, Peyres-Possens, Saint-Cierges, Thierrens (Montanaire) et Projets de lois modifiant</p> <p>- la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial et</p> <p>- la loi du 28 février 1956 sur les communes(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret et les projets de lois est acceptée à l'unanimité. Projet de décret: art. 1 à 4 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat. Projet de loi sur le découpage territorial: art. 4 et 5 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Projet de loi modifiant la loi sur les communes: art. 183 accepté sans modification à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): Projet de décret: art. 1 à 4 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 2ème débat. Projet de loi sur le découpage territorial: art. 4 et 5 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. Projet de loi modifiant la loi sur les communes: art. 183 accepté sans modification à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, les projets de décret et de lois sont adoptés tous trois à l'unanimité.</p>	DINT.	Meyer Keller R.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 juin 2012

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	<p>(491) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 17'530'000.- destiné à financer la sécurisation et l'agrandissement de la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) (1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 107 oui et 1 abstention (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 104 oui, soit à l'unanimité.</p>	DINT.	Maillefer D.O.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	9.	(GC 199) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion 2011 Rapport général: réponse à la 1ère observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité; réponse à la 2ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité. DSE: réponse à la 1ère observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité; réponse à la 2ème observation: conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 79 oui, 11 non et 11 abstentions; réponse à la 3ème observation: conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 67 oui, 14 non et 11 abstentions; réponse à la 4ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à la majorité, moins un avis contraire et qqs abstentions; réponse à la 5ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité, moins une abstention. DFJC: réponses aux 1ère et 2ème observations: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées (à une large majorité); réponses aux 3ème et 4ème observations: conclusions de la commission (refus) sont acceptées à l'unanimité, moins une abstention; réponses aux 5ème et 6ème observations: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées (à l'unanimité). DINT: les conclusions de la commission (acceptation) sur les 4 réponses aux observations sont acceptées. DSAS: les conclusions de la commission (acceptation) sur les 5 réponses aux observations sont acceptées. DEC: réponse à la 1ère observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité; réponse à la 2ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées; réponse à la 3ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à la majorité, avec plusieurs avis contraires et abstentions; réponse à la 4ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptés à l'unanimité; réponse à la 5ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées; réponse à la 6ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à la majorité, avec plusieurs abstentions. DINF: réponses aux observations 1 à 3: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées; réponse à la 4ème observation: conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 91 oui, 1 non et 4 abstentions; réponses aux observations 5 et 6: conclusions	CHAN.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 juin 2012

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		de la commission (acceptation) sont acceptées. DFIRE: réponses aux observations 1 à 4: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées; réponse à la 5ème observation: conclusions de la commission (refus) sont acceptées par 90 oui, soit à l'unanimité; réponse à la 6ème observation: conclusions de la commission (acceptation) sont acceptées à l'unanimité.			
OA	10.	(478) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 5'491'000.-- destiné à financer les adaptations du système d'information et des infrastructures de l'ordre judiciaire et de l'administration cantonale vaudoise au nouveau code civil suisse (protection de l'adulte et de l'enfant)(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 8 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 74 oui, 7 non et 3 abstentions (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): art. 1 à 8 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 96 oui, soit à l'unanimité (majorité absolue requise).	DINT.	Ansermet J.	
OA	11.	(463) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nuria Gorrite et consorts concernant l'informatique et l'information lors des élections fédérales du 23 octobre 2011- derrière le bug de la DSI, le chaos au SECRI et Réponse à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Le bug de l'informatique et le bug de l'information Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Gorrite). La réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Surer est traitée.	DINT.	Depoisier A.M.	
TRAITE	12.	(489) Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les problèmes rencontrés le 23 octobre 2011 lors du dépouillement des élections fédérales Les réponses apportées par le Conseil d'Etat dans sont rapport aux questions soulevées par la Commission de gestion sont toutes acceptées.	DINT.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 juin 2012

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	13.	<p>(457) Exposé des motifs et projets de décrets - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 15'520'000.- destiné à financer la reconstruction du Parlement vaudois, place du Château 5 à Lausanne - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 1'581'000.- destiné à financer la transformation du Secrétariat général du Grand Conseil, place du Château 6 à Lausanne, et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Vuillemin lui demandant de proposer au Grand Conseil un exposé des motifs et projet de décret permettant de financer les transformations nécessaires pour que les votes des députés occupent leurs deux mains à l'instar de ce qui se fait aux Chambres fédérales et sur le postulat Jean-Pierre Tronchet lui demandant la création de vestiaires sécurisés(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): Projet de décret pour la reconstruction du Parlement: art. 1: amdt Courdesse est accepté par 50 oui, 47 non et 22 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est infirmé par 61 non, 55 oui et 9 abstentions. Art. 1 accepté à l'unanimité. Art. 2 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 115 oui, 3 non et 8 abstentions. Projet de décret destiné à la transformation du bâtiment du SGC: art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 120 oui et 7 abstentions. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la majorité, avec quelques avis contraires et abstentions (acceptation du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Vuillemin). Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Tronchet).</p>	DINF.	Renaud M.	
RENV-T	14.	<p>(437) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative législative Philippe Cornamusaz et consorts au nom des groupes Alliance du centre, Radical, UDC, Libéral, Verts visant à introduire le concept de pollueur payeur pour l'enlèvement des ordures ménagères(2ème débat)</p>	DSE.	Wyssa C. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	19/06/2012

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 juin 2012

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	15.	(11_INT_643) Interpellation Jean-Michel Dolivo relatant des conditions de détention provisoire contraires à la loi et aux exigences minimales en matière de détention avant jugement et demandant quelles mesures d'urgence le Conseil d'Etat entend-il prendre pour mettre fin à ce scandale (Développement)			19/06/2012
RENV-T	16.	(11_RES_054) Résolution Vassilis Venizelos et consorts concernant la Convention internationale sur les droits des paysans			19/06/2012
RENV-T	17.	(11_MOT_163) Motion de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) visant à confier à dite commission la haute surveillance sur le Ministère public (Demande de prise en considération avec moins de 20 signatures)			19/06/2012
RENV-T	18.	(11_PET_085) Pétition contre le renvoi en Grèce d'une famille sri lankaise	DEC	Rithener C.	19/06/2012
RENV-T	19.	(11_PET_076) Pétition pour que les grands-parents Tahiri restent auprès de leurs deux petits-enfants pour s'en occuper	DINT	Jungclaus Delarze S.	19/06/2012
RENV-T	20.	(405) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique d'appui au développement économique (PADE) du Canton de Vaud pour les années 2012-2017	DEC.	Capt G.	19/06/2012
RENV-T	21.	(422) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste visant à identifier et corriger les effets pervers de la promotion économique	DEC.	Capt G. (Majorité), Martinet P. (Minorité)	19/06/2012
RENV-T	22.	(10_POS_223) Postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de l'Alliance du Centre proposant une adaptation de notre politique de promotion économique à la croissance démographique actuelle	DEC	Martinet P. (Majorité), Poncet G. (Minorité)	19/06/2012
RENV-T	23.	(11_POS_262) Postulat Claude-Eric Dufour et consorts demandant quel développement économique est nécessaire pour répondre au taux de chômage du canton	DEC	Capt G.	19/06/2012
RENV-T	24.	(09_INT_238) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Roger Saugy demandant de ne pas laisser l'EVAM jouer avec des allumettes	DEC		19/06/2012

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 juin 2012

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	25.	(11_INT_564) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Roger Saugy concernant le centre Evam de Vennes : voudrait-on mettre la poussière sous le tapis... ou les requérants déboutés dans la rue ?	DEC.		19/06/2012
RENV-T	26.	(11_INT_542) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gabriel Poncet - Requérants d'asile à Gland, bis repetita !	DEC.		19/06/2012
RENV-T	27.	(11_INT_568) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Requérants d'asile en Suisse et vacanciers l'espace d'un été dans leur pays d'origine ?	DEC.		19/06/2012
RENV-T	28.	(11_INT_559) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Borel et consorts - L'application des accords de Dublin en matière de migration : un danger pour les personnes malades, une négation du droit d'asile !	DEC.		19/06/2012
RENV-T	29.	(11_INT_528) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Rochat et consorts - Etat de Vaud et Emirats arabes : unis pour les droits humains?	DEC		19/06/2012
RENV-T	30.	(11_INT_571) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard - A-t-on toutes les garanties que l'assassin de Montbenon sera expulsé ?	DEC.		19/06/2012
RENV-T	31.	(436) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bernard Borel et consorts - Comment peut-on être sûr que la recherche du Fonds national en matière d'OGM à Pully est indépendante des lobbies	DEC.	Manzini P.	19/06/2012
RENV-T	32.	(11_INT_561) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Le chômeur malade, un invalide qui s'ignore ou pourquoi l'Etat de Vaud a-t-il pris la décision de supprimer les postes de médecins conseil de l'ORP et de faire appel au Service Médical Régional pour évaluer des chômeurs ayant un problème de santé ?	DEC		19/06/2012
RENV-T	33.	(11_INT_591) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville - Où disparaissent les requérants déboutés ?	DEC.		19/06/2012

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :